SAGA dr GAËTANE BEECKAERT et l'ORDRE des MEDECINS

TÉMOIGNAGE DR BEECKAERT GAËTANE, MÉDECIN GÉNÉRALISTE, MÉDECIN DU TRAVAIL ET CONSEILLER EN PRÉVENTION

Après avoir **soutenu et signé le Prikkrant** (voir annexe), émis par l'asbl Preventievaccinatieschade (Prévention dégâts vaccination, dr Kris Gaublomme), j'ai reçu en **août 2020** une première lettre de **plainte de l'Ordre des Médecins** Bruxelles/Brabant Flamand, du **vice-président de l'Orde Prof. Dr. Deneyer Michel** plus précisément.

J'ai répondu par ce qui suit en septembre 2020 :

«Cher Comité d'Enquête,
Chers collègues,

Votre référence : b03-NR- Le Journal Prikkrant

J'ai reçu votre lettre dans laquelle vous notez que mon nom est mentionné comme l'un des médecins soutenant cette publication.
Oui, moi, Dr Beeckaert Gaëtane, je soutiens cette publication car tout le monde a droit à une information complète, indépendante et scientifique sur les vaccins (cfr. loi sur le consentement éclairé et les droits des patients). Il n'est pas normal que les effets secondaires des vaccinations soient systématiquement sous-déclarés et donc inconnus de la plupart des gens.
Il est de mon devoir, en tant que médecin, d'informer et de conseiller correctement le patient, comme le décrit l'article 20 du code de déontologie des médecins, ce qui signifie : évoquer les avantages et les inconvénients, tant positifs que négatifs, des vaccinations. Les gens conservent leur liberté et décident eux-mêmes de ce qu'ils veulent faire en matière de vaccination.

Afin de faire des choix conscients, les patients bénéficient d'un large éventail de sources d'information. Vous trouverez un large éventail de références et de sites web au dos du Prikkrant.

En bref, bien que je n'aie pas contribué moi-même à cette publication, je trouve qu'il s'agit d'une initiative importante, que je soutiens à 100%. Je suis également heureuse qu'il y ait une réaction : la brochure ne laisse pas les gens insensibles visiblement... Nous avons maintenant la possibilité d'en discuter. Je voudrais savoir qui exactement a déposé une plainte contre moi ? J'aimerais avoir une conversation avec cette personne (à ce moment-là, je ne savais pas que c'était le vice-président de l'Orde, le Prof.Dr. Deneyer Michel).

Sur quoi porte exactement la plainte? Je peux donner une meilleure réponse si je sais exactement où se situe le problème.

J'espère que nous ne retournerons pas au Moyen-Âge et que nous n'entamerons pas un processus similaire à celui qui s'est produit contre le scientifique Galilei : tout médecin ou scientifique a le droit de s'exprimer (cfr. liberté d'expression). Il n'est donc pas nécessaire d'être d'accord avec lui.

Avec un respect collégial,
Dr Beeckaert Gaëtane

Ceci a été suivi d'un passage à la Commission d'Enquête de l'Ordre (3 médecins et 1 magistrat) le 18 février 2021, puis le 1er avril 2021 à l'Ordre Provincial des Médecins.
Là, **le 1er avril 2021**, j'ai fait "mon discours" devant une dizaine de médecins et un magistrat :

« Je m'adresse aux membres de ce Conseil et au Dr. Deneyer Michel, qui a déposé cette plainte contre moi. Merci de m'avoir donné la parole. J'espère que vous m'écouterez. Mon discours se compose de 11 points. Veuillez répondre à mes questions après ma présentation.

1° Moi, Dr Beeckaert Gaëtane, ***je suis « vaccinovigilante ou vaccinoseptique »****, et certainement pas antivax, comme vous l'écrivez dans la lettre de réclamation du 25 janvier 2021. Je vaccine si les personnes le souhaitent, après les avoir correctement informées, comme l'exige la loi sur les Droits du Patient de 2002.*
(Pièce jointe 1 : lettre de plainte du 25 janvier 2021)

2° J'ai toujours respecté ***la déontologie et les lois*** *entant que médecin. J'ai également pris note de votre avis du 23 janvier 2021. Je n'ai pas d'antécédents disciplinaires.*

3° Le journal « Prikkrant » a été publié en juin 2020, donc avant l'avis du 23 janvier 2021. Et il est depuis longtemps épuisé et non actualisé. Alors pourquoi la lettre d'appel du 15 mars 2021 mentionne-t-elle une période allant de juin 2020 à mars 2021 ?
(Pièce 2 : Lettre de convocation du 15 mars 2021)

4° Vous mentionnez à plusieurs reprises que j'ai diffusé des ***informations trompeuses*** *sur la vaccination corona, y compris dans la lettre de convocation du 15 mars 2021. Avez-vous des preuves de cela ? Entant que scientifique, je sais très bien comment travailler avec des informations scientifiquement fondées et, plus important encore, avec des études indépendantes de l'industrie pharmaceutique.*
(Annexe 2 : Lettre de convocation du 15 mars 2021)

5°Je sais que vous suivez une procédure, mais cette procédure ne prévoit-elle pas que j'ai le droit de répondre? J'ai reçu le rapport de mon audition du 18 février 2021 seulement à la fin de février et vous écrivez dans la lettre de convocation que vous avez décidé lors de votre réunion du 4 mars 2021 de me voir ici aujourd'hui le 1er avril 2021. ***Je n'ai moi-même pas eu le droit de répondre au rapport de mon interrogatoire, dans lequel il manque des éléments importants et où figurent des choses fausses, que je n'ai pas dites, notamment le rôle des cellules mémoires T.*** *Cela me rappelle vraiment le procès de Galilei au Moyen Âge.*
(Annexe 3 : mon interrogatoire)

*6°Si vous regardez l'****avis du 23 janvier 2021 "Aspects déontologiques du programme de vaccination contre le Covid-19"****, j'ai deux remarques à faire :*
(Annexe 4 : avis du 23 janvier 2021)
- Vous écrivez " pour tuer le virus une fois pour toutes, que cela ne peut être réalisé que par une campagne de vaccination générale ". Cela c'est un bon exemple d'informations trompeuses ou erronées : il existe des études scientifiquement étayées qui prouvent que la vitamine D, la vitamine A, la vitamine C, le zinc, le sélénium, le magnésium, les probiotiques, la spiruline, la quercétine, une alimentation saine et équilibrée, un mode de vie sain, le respect de nos besoins humains vitaux, et bien d'autres choses encore, sont des mesures préventives efficaces et coûtent peu à la société.
En tant que conseiller en prévention, je peux très bien aider les gens sans avoir à prescrire de médicaments. Pour un traitement curatif de Covid-19 nous avons : HCQ ou ivermectine en association avec du zinc et de l'azithromycine, quercétine, vit D, coenzyme Q10, héparine en cas de formation de thrombo-embolies, vit C à haute dose administrée par voie intraveineuse, HE d'origan, ravintsara et eucalyptus radiata.
Pourquoi n'en fait-on pas la promotion ?
- Qu'en est-il des anticorps des personnes malades ?
- Et aussi ceci, selon le protocole de Pfizer, il faut vacciner 10000 personnes pour protéger 1 personne des Soins intensifs
- Vous voulez que les médecins fassent la promotion de la vaccination Covid-19 et qu'ils convainquent les gens de se faire vacciner. Cela ne respecte pas la loi sur les droits des patients de 2002, qui stipule que les personnes ont droit à un "consentement éclairé".
D'ailleurs, le mot "médecin" vient de "docere", qui signifie enseigner, fournir des informations, donner des conseils pour que les gens puissent prendre soin de leur propre santé.

- Passez-vous au feu rouge? Non. Pas moi, et pour moi, le feu rouge est la loi sur les droits des patients.

7° J'ai pris connaissance de la plainte déposée par le Dr Couvreur et le Dr Beeth contre l'Ordre National des Médecins de Belgique. Dans la note d'observation du 18 mars 2021, on peut lire à la page 10 : "le caractère "expérimental" des vaccins est un argument répété à de nombreux endroits de la requête. Cet argument, " farfelu ", est contredit par la réalité ". Ce qui est totalement faux !
(Annexe 5 : note d'observation 18 mars 2021)
Si vous aviez consulté les protocoles de Moderna et de Pfizer et aussi ce qu'écrit l'EMA, vous devriez savoir que nous sommes dans la phase 3 d'une expérience. Pour Moderna, l'expérience ne s'achèvera pas avant la fin de 2022 et pour Pfizer, en 2023.
"Autorisation de mise sur le marché conditionnelle", "expérience".
Protocole Moderna : p13 et p54 ; EMA Moderna : p4 ;
Protocole Pfizer : p1-→9 et p 84, 85, 119 ; EMA Pfizer : p3
Protocole Astra Zenica : p11,30 et 52--→68 ; EMA Astra Zenica : p4,5,6
Vous êtes donc en infraction avec la loi du 7 mai 2004 relative aux expérimentations sur la personne humaine.
(Annexe 6 : Protocole Pfizer/Moderna/Astra Zenica, EMA Pfizer/Moderna/Astra Zenica)
(Annexe 7 : Loi concernant les expériences 2004)

*8° Je vous conseille vivement d'**écouter les experts** suivants, qui ne sont malheureusement pas autorisés à être entendus dans les médias :*
- Dr Christian VELOT, biologiste moléculaire
** Les différents types de virus*
** Les différents types de vaccins*
- Dr Theo SCHETTERS, immunologiste et expert en vaccins
** mesures actuelles*
- Le Dr Geert VANDENBOSSCHE, virologue et expert en vaccins, a travaillé pour la "Fondation Bill Gates".
** Le danger de vacciner pendant une épidémie/pandémie*
-Prof. Mattias DESMET, psychologue clinicien et statisticien.
** peur*
- Dr Renate TILLEMA-SCHOON, psychiatre
- Dr CAPEL Pierre, immunologiste
- Dr Christophe DE BROUWER, ancien président de l'Ecole de Santé Publique ULB
- Drs. Sam BROKKEN, scientifique de la santé
** interprétation exacte des chiffres*

*9° Comme tous ceux qui écoutent les nouvelles, **les hôpitaux sont à nouveau surchargés**. Pourquoi les mesures de prévention ne sont-elles pas encouragées ? Pourquoi ne soutiennent-ils pas les médecins généralistes en donnant de l'HCQ ou de l'ivermectine+ zinc+ azithromicyne aux stades précoces et bien d'autres moyens efficaces pour limiter les hospitalisations ?*

10° En raison de mon rôle de médecin pour la santé publique, je vous informe des choses suivantes :
- "Coût" : prévention<<curation. Une plus grande attention devrait être accordée aux mesures préventives.
- "Immunité de groupe" : voir le rôle des cellules mémoires T dans le système immunitaire. Notre système immunitaire complexe ne se résume pas aux anticorps !
(Annexe 8 : schéma du système immunitaire Dr Kris Gaublomme)
- " Principe de sécurité/ principe de précaution/ « primum non nocere »": parce que de nouvelles technologies inconnues sont utilisées dans les différents vaccins Covid 19, nous ne connaissons pas les effets à court et long terme cfr EMA, en fait nous ne savons rien des conséquences du vaccin. Du point de vue de la sécurité, il est irresponsable que la population mondiale entière doive être vaccinée contre le Covid-19.

*11°J'aimerais beaucoup que vous, l'Ordre des Médecins de Belgique, me donniez MAINTENANT une réponse à la question suivante : **"Quelle erreur déontologique ai-je commise en soutenant l'article "Vaccin Corona : la solution?".***

Ensuite, une minute de silence a suivi... J'ai eu le sentiment que "mon discours" avait eu un impact important.....

Une semaine plus tard, la sanction a suivi : 1 an d'arrêt de travail entant que médecin.

Overwegende dat Dr. Gaëtane BEECKAERT bij toepassing van de artn. 6,2°, en 16 van het K.B. nr.79 van 10 november 1967 tuchtrechtelijk terechtstaat wegens schending van de eer en waardigheid van het beroep van arts te Hoeilaart in de periode van juni 2020 tot maart 2021 door het onderschrijven van een publicatie van een artikel "Corona-vaccin: de redding ?", in de Prikkrant van juni 2020, waarin misleidende informatie wordt verspreid over de corona-vaccinatie.

STRAFMAAT:

Dr. BEECKAERT heeft geen enkel disciplinair voorgaande, hoewel zij al 9 jaar werkzaam is als arbeidsgeneesheer.

Daarom zal als sanctie, een schorsing van twaalf maanden van het recht om de geneeskunde uit te oefenen, ruimschoots volstaan om dit feit te beteugelen.

Gelet op art. 6 en 16 van het KB 19.11.1967, en art. 59 van de Code van medische deontologie;
Gelet op art. 10,11,13,16 van Code van 19.11.1975 van medische plichtenleer, het artikel 6.2, 16, 19, 20, 24 KB nr. 79 van 19.11.67 en op de artikelen 24, 5, 26, 28 van het KB van 6.2.1970.

OM DEZE REDENEN,
DE RAAD,

Na het woord voor het laatst te hebben gegeven aan beklaagde voor haar verdediging, en na te hebben beraadslaagd,

rechtsprekend na tegenspraak, met de wettelijk vereiste meerderheid,

veroordeelt Dr. Gaëtane BEECKAERT voor de hier bovengenoemde tenlastelegging tot een tuchtstraf van **SCHORSING VAN HET RECHT OM DE GENEESKUNDE UIT TE OEFENEN GEDURENDE TWAALF MAANDEN**, ingaand op de dag waarop deze uitspraak definitief zal geworden zijn.

De rechtspleging verliep in het Nederlands en met gesloten deuren.

Aldus beslist en uitgesproken met gesloten deuren op 1 april 2021 ter zitting van de Provinciale Raad van de Orde der Artsen van Vlaams-Brabant en Brussel, waar aanwezig waren:

Prof. Dr. D. MICHIELSEN,
Dr. F. HUJOEL,
Prof. Dr. T. DEVOS,
Dr. M. VAN PELT,
Dr. I. DE VADDER,
Dr. J. GRAULS,
Dr. A. HAEKENS,
Dr. M. HUYLEBROECK,
Dr. F. WOLFS
Dr. S. YOSHIMI, raadsleden
en
Mevr. I. DE KEMPENEER, magistraat-assessor, met raadgevende stem.

Prof. Dr. D. MICHIELSEN

Prof. Dr. T. DEVOS

Dr. M. VAN PELT

Dr. F. HUJOEL

Dr. I. DE VADDER

Dr. J. GRAULS

Dr. A. HAEKENS

Dr. M. HUYLEBROECK

Dr. S. YOSHIMI

Dr. F. WOLFS

Mevr. I. DE KEMPENEER

J'ai fait appel de ma sanction auprès du Conseil d'Appel de l'Ordre des Médecins. L'audience a eu lieu le 18 octobre 2021. Je me suis sentie bien soutenue par tous les gens présents: famille, connaissances, amis, collègues médecins, 4 avocats, l'asbl Droits et Liberté, l'asbl Preventievaccinatieschade, l'asbl Hippocrates-Belgium, les journalistes de Kairos et de Cité 24. Chers supporters,

Je tiens à vous remercier, mes anges ici sur Terre et mes anges dans les autres dimensions, pour votre contribution ce lundi 21 février lors de mon audition à " l'Inquisition "...Conseil d'Appel de l'Ordre des Médecins.

Chacun d'entre vous, à sa manière, m'a soutenu.

Lundi **21 février 2021**, c'était la **"réouverture des débats" au Conseil d'appel de l'Ordre des médecins.** Je pensais que j'aurais eu l'occasion d'ajouter de nouveaux éléments. Je voulais informer les membres du Conseil d'appel de la situation sur le terrain :
1. la place de l'ivermectine et de l'hydroxychloroquine ;
2. les complications graves et les décès post-vaccination (cfr Eudravigilance) ;
3. mon opinion en tant que médecin généraliste et conseiller en prévention sur le terrain.

Voici mon " discours " complet :
Honorables membres du Conseil d'Appel de l'Ordre des Médecins,
Honorable Prof. Dr. Deneyer (Vice-président de l'Association)
Honorable Maître Benoît Dejemeppe (Président de l'Ordre),
Chères personnes ici présentes,

Tout d'abord, je tiens à vous informer que je suis très heureuse qu'il y ait enfin eu un débat ouvert au Parlement sur la question de savoir si le vaccin corona doit être rendu obligatoire ou non. Je félicite le Parlement pour cela. Et j'espère que d'autres débats ouverts suivront.

En ce qui concerne ma défense, j'ai quelques nouveaux éléments informatifs à ajouter. Je considère qu'il est de mon devoir, en tant que médecin, de fournir des informations au nom de la santé publique, de la société et donc de vous tous ici présents. En tant que médecin généraliste et conseiller en prévention sur le terrain, j'ai quelques annonces importantes à vous faire. Je vais les présenter en trois points.
Je terminerai par un discours adressé à vous, membres du Conseil, et au professeur Deneyer, qui est responsable de ma présence ici. Je m'adresse également au président de l'Ordre des Médecins, M. Benoît Dejemeppe.

Je m'exprime ici en toute indépendance, sans aucun conflit d'intérêts.

I/ La place de l'ivermectine et de l'hydroxychloroquine HCQ (Plaquenil). *De nombreuses personnes ont été traitées avec ces médicaments "miracles" connus depuis très longtemps. Pourquoi l'ivermectine est-elle toujours interdite en Belgique ? L'efficacité de l'ivermectine et de l'hydroxychloroquine a été scientifiquement prouvée. Sur le terrain, l'ivermectine et l'hydroxychloroquine ont également prouvé leur utilité. Moi-même et les personnes qui vont se lever maintenant avons pris de l'ivermectine et de l'hydroxychloroquine et nous sommes ici, vivants et guéris. À CE STADE, J'AIMERAIS QUE LES PERSONNES PRÉSENTES DANS LA SALLE SE LÈVENT. Je pense à vous Steffi, Ingrid, Paul, Evelien, Sabina, Mireille, Corinne et son mari, Lieve, Bernadette, Marie-Josée, Martine, Walter, David, Aziza, Vincent, Marguerite, Hakim, Lekbir, Anna-Maria, Marc, Dr Johan, ... Malheureusement, une personne qui est importante pour moi n'est pas présente aujourd'hui, il s'agit de mon professeur de piano et du professeur de piano de ma fille. Le professeur Rodrigo avait confiance dans notre système de santé et a choisi l'hôpital. Il n'a pas reçu de bons soins : il*

n'a pas reçu d'ivermectine, il n'a pas reçu d'HCQ et maintenant il est mort ! C'est criminel ! !! En tant que médecin, je suis " malade " qu'une telle chose puisse se produire. Je suis en colère. Je suis triste. Dans mon cœur, je sens que s'il avait pris de l'ivermectin, il serait encore là. (« Je suis malade, Lara Fabian https://youtu.be/5kp0dw4MuWs). Je ne veux pas qu'il soit mort en vain et c'est pourquoi je témoigne ici maintenant. Combien de personnes doivent encore mourir avant que vous compreniez que l'ivermectine et l'HCQ peuvent sauver des vies ?
Photo Prof. Rodrigo

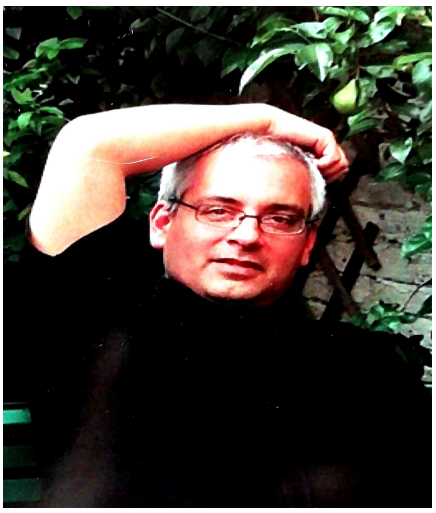

Les médecins hospitaliers n'osent pas le prescrire car sinon l'hôpital perdrait son numéro ISO, sa reconnaissance.

Les cigarettes, les Mc Donalds, l'alcool ne sont pas interdits en Belgique et pourtant ils font beaucoup de mal à la santé publique.

Je sais que la loi belge n'autorise pas la prescription d'ivermectine, mais est-il déonthologique et éthique de priver les gens de ce traitement miracle et de les laisser mourir (l'article 36 du Code déontologique laisse une totale liberté thérapeutique au médecin) ?

II/ Le "covidvirus" est-il vraiment un virus ?
Le "covidvaccin" est-il un vaccin ?
Ne sont-ils pas des "armes biologiques" *?*
Dans la plupart des échantillons de sang des personnes non vaccinées qui ont le covid, on observe les éléments suivants :
- diminution des globules blancs et surtout des lymphocytes, alors qu'en cas de maladie virale, ils devraient être augmentés ! Le SIDA provoque également un effondrement des lymphocytes. Y a-t-il donc un lien entre le covid et le sida ?
- Augmentation des D-dimères, un signe de thrombose. Cela ne se produit normalement pas lors d'une infection virale naturelle. Pourquoi alors ?
L'évolution de la maladie est complètement différente avec le covid qu'avec un virus naturel : après environ une semaine, les globules blancs sont très bas et il y a place pour une surinfection bactérienne comme une covid pulmonaire.
Comment se fait-il que les médicaments antiparasitaires comme l'ivermectine et l'HCQ aident ?
Comment expliquez-vous que des antibiotiques comme la doxycycline et l'azythromycine, couramment utilisés pour les surinfections liées aux MST et au SIDA, guérissent en cas de covid ?

Le Dr Anthony Stephen Fauci, médecin de l'OMS, a écrit dans ses courriers que le "covidvirus" était un produit fabriqué, je répète un produit fabriqué !

Vous nous obligez, nous les médecins, à vacciner, mais avez-vous analysé les échantillons de sang des personnes post-vaccinées ?
Il y a de fortes chances que vous trouviez les 7 marqueurs suivants avec des valeurs élevées, ce qui n'est pas normal :
- CPK
- CRP
- D-dimères
- troponines
- ferritine
- VIH (dixit prof Luc Montagnier)

- Creutzfeldt-Jacob (dixit prof Luc Montagnier)
Je recommande une analyse de sang des vaccinés tous les 3 mois, afin de détecter les complications à temps, si c'est encore possible.

*Les **autopsies** nous donneraient beaucoup d'informations utiles, mais elles n'ont pratiquement jamais lieu. Pourquoi pas?*

Vous nous obligez à vacciner, mais avez-vous entendu parler des nombreuses complications graves et des décès causés par le "vaccin corona" ?
Vous pouvez les trouver vous-même dans les protocoles de Pfizer et Moderna et il existe également des bases de données comme VAERS et AFMPS.
J'ai ici quelques chiffres provenant de la base de données européenne, Eudravigilance. À la date du 1er janvier 2022, ont été déclarés en Europe :
*° **1 540 852** effets indésirables graves, soit 47,50 % du nombre total d'effets indésirables signalés.*
Des effets indésirables graves tels que cécité permanente, myocardite, hépatite auto-immune, thromboses veineuses, encéphalite, myélite transverse,...
*° **36 257** décès*
Et ces chiffres officiels seraient inférieurs à 10% ! de la vérité !!! Donc, il faudrait faire x 10 !!!
https://cafeweltschmerz.nl/videos/erik-boomsma-hoe-kon-dit-gebeuren/ Le lien vers le site web lui-même "EUDRAVIGILANCE" est le suivant : https://www.adrreports.eu/en/search_subst.html# Là, recherchez Covid-19 et cliquez ensuite sur les "médicaments" respectifs.

Ce n'est pas pour rien que Pfizer, Moderna et les autres de Big Pharma ne veulent pas être responsables des conséquences du vaccin corona.
Qui, d'ailleurs, est responsable des dommages post-vaccinaux ? Qui est responsable des décès et des effets secondaires graves dus à la vaccination contre le covid ?
Big pharma ? Non
Est-ce le gouvernement ? Non
Vous, l'Ordre des Médecins ? Non.
Pourquoi Big Pharma, le gouvernement belge et l'Ordre des Médecins ne veulent-ils pas être responsables des dommages post-vaccinaux ?
Mais alors qui est responsable des effets secondaires et du décès des personnes vaccinées ?
Est-ce les vaccinés eux-mêmes ? Oui
Affaire judiciaire en France : un homme âgé et fortuné ayant souscrit de nombreuses assurances-vie (des millions) en faveur de sa famille meurt d'une injection de covid (non contestée par les médecins, ni par son assurance-vie). Cependant, la compagnie d'assurance refuse de payer car la prise de médicaments expérimentaux est exclue de la police. La famille poursuit la compagnie d'assurance en justice, mais perd.
*Le juge déclare : "Les effets secondaires du vaccin expérimental ont été divulgués et le défunt ne pouvait pas prétendre ne pas les connaître lorsqu'il s'est volontairement fait vacciner. Il n'y a pas de loi ou de mandat en France qui l'ait obligé à se faire vacciner. Par conséquent, sa mort est **un suicide**".*
Ainsi, la personne vaccinée, en acceptant le vaccin, est responsable des conséquences et a donc commis une sorte de suicide si elle meurt. La personne vaccinée doit se prendre en charge elle-même!
https://ns2017.wordpress.com/2022/01/06/en-france-deces-apres-la-vaccination-dun-grand-pere-tres-fortune-ancien-chef-dentreprise-parisien-de-versailles-avec-assurance-vie-de-plusieurs-millions-deuro-pour-le-benefice-de-ses-enfants/

Si vous, membres du Conseil, n'êtes pas d'accord avec cela, veuillez me fournir des informations scientifiques qui contredisent mes déclarations. Je suis pour un débat ouvert, démocratique et critique.

***III/ Mes suggestions entant que médecin généraliste et entant que conseiller en prévention sur le terrain** pour éviter ces "décès", ces complications graves et soulager le personnel hospitalier, sont les suivantes :*
1. donner au médecin généraliste sa place dans cet événement ;

2. donner aux soins de première ligne les moyens financiers et le personnel nécessaire pour faire leur travail ;

3. donner de l'argent et de l'attention à la prévention ;

4. donner aux gens ce dont ils ont besoin pour prendre soin de leur santé et de leur système immunitaire. Le meilleur vaccin est notre "propre système immunitaire", surtout dans le cas du covid ;

5. au nom de la sécurité, de la santé et du bien-être de la population, je vous demande de cesser de vacciner contre le covid pour les raisons suivantes :
-1ère raison : quelle est la cause de l'émergence de nouvelles variantes ? A mon avis, les vaccins eux-mêmes. C'est également ce que dit l'expert Steven Van Gucht. Dans la nature, un être vivant « s'adapte »ou « mute » toujours pour survivre dans la situation existante, et cela vaut aussi pour le coronavirus. Alors pourquoi parler de vaccination obligatoire ?
- 2ème raison : nous sommes maintenant presque tous immunisés, par la vaccination ou naturellement. La vaccination obligatoire est-elle donc toujours nécessaire ?
- 3ème raison : si vous êtes au courant des décès et des complications graves de la vaccination, soutenez-vous toujours la vaccination obligatoire ?
- 4ème raison : si vous savez qu'un grand nombre de personnes vaccinées se retrouvent à l'hôpital, le vaccin est-il utile ?
- 5ème raison : malgré la vaccination, la transmission reste possible. Alors pourquoi vacciner de manière obligatoire ?
- 6ème raison : s'il y a suffisamment de preuves scientifiques et factuelles ici sur le terrain que l'ivermectine et l'hydrochychloroquine aident, donc un vaccin expérimental comme le vaccin corona n'a pas sa place.

En résumé, arrêtez la vaccination corona !

6. Qui voyez-vous à l'hôpital ? Des patients avec des plaintes de covid ou des patients avec des "complications" de covid? Raison de plus pour éviter les complications et intervenir rapidement avec un traitement médicalement efficace comme l'ivermectine et l'HCQ.

Il faut donc garder les malades de covid à la maison et autoriser l'ivermectine comme traitement dans la première semaine de la maladie,

IV. Un mot pour le Professeur dr. Deneyer et les membres du Conseil d'Appel
Le Professeur dr. Deneyer, vice-président de l'Ordre des Médecins, est à l'origine de ma plainte. Il enseigne la déonthologie et l'éthique dans différentes écoles.
Je suis poursuivie par le Professeur dr. Deneyer pour m'être exprimé librement via le Prikkrant juin 2020. ***Est-ce déonthologique et éthique ?***
Je suis contre un vaccin corona obligatoire sans appliquer la loi des droits des patients. ***N'est-ce pas déonthologique et éthique ?***
Ce qui est écrit dans l'article du Prikkrant de juin 2020, n'est-ce pas la réalité ? Peut-on alors encore parler de ***désinformation*** *?*
Qui fait preuve de ***solidarité*** *ici quand je demande de soigner les malades covid à domicile pour soulager le personnel hospitalier ?*
Vous préférez laisser les gens mourir plutôt que de donner de l'ivermectine. Qui est le ***criminel*** *ici ? Est-ce cela se préoccupé de notre* ***santé publique*** *?*
Il existe de graves complications et des décès dus au vaccin corona et ils ne sont pas rendus publics. Qui répand la ***désinformation*** *ici ?*
Il existe des complications graves et des décès dus au vaccin corona et ils ne sont pas rendus publics. N'est-ce pas ***criminel*** *? N'est-ce pas un problème de* ***santé publique*** *? Est-ce* ***déontologique et éthique*** *?*

Le Dr Ivo Uyttendaele, ancien vice-président du Conseil National de l'Ordre, *doute de l'utilité des lourdes suspensions de médecins par les conseils provinciaux en raison de déclarations antivax. Il déclare : "Il aurait été plus logique de chercher à savoir comment il se fait que les médecins aussi deviennent anti-vax malgré leurs connaissances médicales.*
Une suspension de deux pour le Dr Anne Fierlafijn, n'est même pas accordée pour les erreurs médicales les plus graves commises en état d'ivresse.
Dans ces cas, il sera très difficile de prouver qu'un patient doté d'une dose normale de bon sens ne s'est pas fait vacciner simplement à cause des affirmations d'un certain médecin. Prétendre que ces médecins portent un coup sérieux à la santé publique est une folie.
À propos, on ne peut s'empêcher de remarquer que les vaccins hautement recommandés par Astra Zeneca et Janssen ont été complètement abandonnés.
Enfin, certains des médecins suspendus iront devant la Cour de Cassation car les Conseils de Discipline de l'Ordre ne sont pas des organes indépendants car, en prenant leurs décisions, ils ont été mis sous pression par les promesses du vice-président néerlandophone du Conseil National, le Prof. Dr Deneyer, qui a garanti au monde extérieur que les conseils de discipline infligeraient de lourdes sanctions.
Jamais auparavant il n'était arrivé que le Conseil National, qui est responsable, entre autres, de tous les frais de fonctionnement des chambres de recours, donne de telles instructions. Il convient de noter qu'un vice-président ainsi que le président peuvent toujours faire appel lorsqu'ils ne sont pas d'accord avec une décision d'un conseil provincial.

En tout état de cause, les suspensions prononcées par les Conseils Provinciaux ne sont que des phénomènes révélateurs puisque tous les initiés savent qu'elles n'auront aucun effet sur la pratique si les personnes sanctionnées font usage des possibilités offertes par la loi. Il s'écoulera au moins un an avant que la Cassation ne se penche sur la décision du Conseil d'Appel, qu'il faudra également attendre des mois, afin que les médecins concernés aient tout le temps nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent s'ils veulent dissimuler leur suspension à leurs patients : dans le cas d'une suspension relativement courte, ils prévoient des vacances, si nécessaire hors saison, et dans le cas d'une suspension plus longue, une association est la solution."

Ma question maintenant est la suivante : considérez-vous que ma sanction d'un an de suspension est encore applicable aujourd'hui ?

Avec ces sages paroles du philosophe mondialement connu René Descartes, je voudrais vous demander de réfléchir aux questions ci-dessus.

« N'ayez jamais peur d'élever votre voix pour l'honnêteté, la vérité et la compassion, et contre l'injustice, le mensonge et la cupidité. Si les gens du monde entier faisaient ça, ça changerait le monde. *William Faulkner*»

Chers supporters,

Je tiens à vous remercier, mes anges ici sur Terre et mes anges dans les autres dimensions, pour votre contribution ce lundi 21 février lors de mon audition à " l'Inquisition "...Conseil d'Appel de l'Ordre des Médecins.

Chacun d'entre vous, à sa manière, m'a soutenu. Grâce à vous, je me suis sentie "zen". J'étais frustrée et déçue de ne pas avoir pu m'exprimer à nouveau, mais peut-être que cela a eu lieu pour ne pas aggraver ma sanction, pour me protéger et pour ne pas jeter plus d'huile sur le feu. C'est ainsi que je l'interprète. Grâce à mon cher avocat Paolo, et maintenant aussi "journaliste" (asbl Droits & Libertés https://fb.watch/bMe2F39zpT/), j'ai pu satisfaire mon besoin de m'exprimer. Quand je suis sortie, il arrivait juste. J'ai ensuite pu faire la majeure partie de mon discours entouré de votre "amour", de votre "chaleur", de votre "connexion" et de votre "énergie positive". Malgré le très mauvais temps, vous étiez nombreux à être physiquement présents. Le Dr Yves Couvreur, collègue et président d'Hippocrates-Belgium était présent. Merci Yves ! D'autres collègues médecins m'ont envoyé des messages "chaleureux", comme le Dr Eric, le Dr Els, le Dr Johan, le Dr Leo et le Dr Pascal Sacré. Je remercie également Maître Didier De Prins pour sa contribution en la matière. Nele, une infirmière, est venue de très loin. Lieve, est venue malgré son état de faiblesse. Beaucoup d'entre vous ont reporté d'autres rendez-vous pour être là. Il y a également eu de belles surprises inattendues : cher avocat Georg Szabo est soudainement apparu au milieu de l'audience et est venu soutenir le cher Maître Phillippe Van Langendonck dans sa plaidoirie. Inna, que je ne connaissais pas, m'a proposé de venir prendre un thé ou un café chez elle. Vielen Dank Inna ! Cela rendait la « pilule »plus facile à digérer. J'ai pu rencontrer Marc, physiothérapeute et l'un de mes " fans " depuis un certain temps.

J'ai donc enfin pu parler. Maintenant, je veux diffuser " mon discours " autant que possible. Je vais l'envoyer à plusieurs membres du Parlement et à des collègues médecins.

D'ici un mois, je devrais recevoir le verdict. Je n'accepte aucune " punition ". **La Cour de Cassation, la Cour Pénale, le Tribunal du Travail ou la Cour Constitutionnelle serait l'étape suivante.**

Attachement : De Prikkrant juni 2020

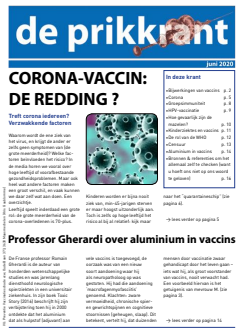

de prikkrant

juni 2020

CORONA-VACCIN: DE REDDING ?

Professor Gherardi over aluminium in vaccins